



pacse bordeaux et rapprochement familiale paris est ce possible?

Par **sableon**, le **14/04/2012 à 18:13**

Bonjour,

toute nouvelle par ici pour une question précise, en espérant que quelqu'un sera m'apporter une réponse.

je vous explique,

je travaille sur Bordeaux et mon compagnon sur Paris, nous venons d'avoir un bébé. nous souhaiterions nous pacser afin que je puisse démissionner et faire une demande de rapprochement familial pour le rejoindre à Paris.

Le rapprochement familial permettra de toucher mes indemnités chômage le temps de s'installer et de retrouver un emploi sur Paris.

Pour des questions pratiques, il nous serait plus évident de se pacser sur Bordeaux. il semble que pour cela nous devons faire une attestation sur l'honneur comme quoi nous vivons ensemble sur Bordeaux ce qui n'est en aucun cas un problème car des factures sont à son nom.

Mais alors ma question est la suivante: faire une attestation de résidence commune sur Bordeaux peut -elle poser problème si en suivant, je démissionne dans les délais des 2 mois, et demande un rapprochement familial sur Paris??

je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma demande

Par **Lysias**, le **15/04/2012 à 23:17**

Vous PACSER sur Paris est-il vraiment une difficulté?

Vous pouvez très bien démissionner à Bordeaux, puis vous pacser à Paris, ou l'inverse : PACS puis démission. Tant que vous ne dépassez pas les deux mois tout va bien. Votre attestation de résidence sur l'honneur pourra alors indiquer une résidence parisienne.

Cela évitera bien des soucis devant le pôle emploi qui pourrait être étonné de voir une résidence à Bordeaux alors que vous vous présentez à une agence de Paris.

Mais quoi qu'il en soit, vous pouvez vous pacser à Bordeaux si vous le souhaitez. Il sera possible de modifier ensuite le pacs en changeant la résidence commune.
Envoyez simplement une lettre avec accusé de réception au Tribunal d'instance de Bordeaux avec la copie de vos cartes d'identité.

Cordialement.